



Contrat de professionnalisation

Par **pollye**, le **13/11/2008** à **10:55**

Bonjour, j'étais l'année dernière en alternance dans une entreprise. Mon Contrat c'est fini le 30/09/08, j'ai été embauchée en CDI en contrat de professionnalisation à compter du 1er/10/08. Il y a deux semaines mon responsable me dit que je suis trop jeune pour le poste que l'on m'a confié, qu'il faut quelqu'un à temps plein sur celui-ci, et qu'une personne a déjà été embauchée pour me remplacer.

Je n'ai donc plus de poste attribué, aies-je un recours en justice ou pas?? Je ne sais absolument pas quels sont mes droits concernant le contrat de professionnalisation. Est-ce que j'ai le droit de changer de poste? D'être muté?

Merci d'avance pour vos réponses.